

Question posée par M. Alexis Corbière

Député de la Seine-Saint-Denis
Circonscription de Bagnolet – Montreuil

Adressée à Mme Agnès Buzyn

Ministre des Solidarités et de la Santé

Dégradation de l'accès aux soins en orthophonie

Le député Alexis Corbière alerte madame la Ministre des Solidarités et de la Santé sur la dégradation de l'accès aux soins en orthophonie dans les zones rurales comme urbaines.

En cause, l'impossibilité pour les établissements sanitaires et médico-sociaux de répondre à la demande de soins par manque de personnel : un tiers des postes sont vacants. Les orthophonistes hospitaliers sont découragés par une grille de rémunérations inadéquate par rapport à leur niveau de qualification et de compétences. Ils sont notamment moins bien rémunérés que les autres professionnels du secteur sanitaire et social, malgré un niveau de diplôme de grade master équivalent.

Cette érosion de l'offre de soins dans les établissements de santé a pour effet de rediriger les consultations vers le secteur libéral qui peine déjà à répondre aux demandes de soins en ville. Un nombre croissant de demandes ne peut être pris en charge et cela a de lourdes conséquences pour les patients et la profession : même les cas graves et urgents (AVC, cancérologie, handicaps de l'enfant, maladies neurodégénératives, etc.) ne peuvent être traités dans des délais convenables. La prévention n'est plus possible par manque de temps et la qualité de la formation initiale des étudiants se dégrade (impossibilité de trouver un stage par exemple).

Le député demande à madame la Ministre des Solidarités et de la Santé de lancer un processus de concertation avec les représentants de la profession du secteur public. Il estime indispensable que chaque citoyen puisse avoir accès à des soins en orthophonie de qualité dans les établissements sociaux et d'hospitalisation publics.